VILLE DE CLISSON

ARRÊTÉ DU MAIRE

PERMANENT
Pouvoirs de police du Maire
- Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo

N° 2026/**278**

Le Maire de Clisson,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président d'établissement public de coopération intercommunal ;

VU les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'Agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo exerce des compétences en matière de :

- ✓ *Assainissement,*
- ✓ *Déchets ménagers,*
- ✓ *Accueil des gens du voyage,*
- ✓ *Voirie,*
- ✓ *Habitat,*
- ✓ *Plan local d'urbanisme,*
- ✓ *Règlement local de la publicité*

CONSIDÉRANT que l'exercice de ces compétences par Clisson Sèvre et Maine Agglo implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire attachés à ces compétences au Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo ;

CONSIDERANT l'intérêt de conserver à l'échelon municipal les pouvoirs de police spéciale, afin de favoriser la proximité et la réactivité ;

ARRÊTE

Article 1 - Le Maire de la Commune de Clisson **s'oppose au transfert des pouvoirs de police liés aux compétences suivantes :**

- voirie
- habitat
- plan local d'urbanisme
- règlement local de la publicité

Article 2 - Le Maire de la Commune de Clisson **ne s'oppose pas au transfert des pouvoirs de police liés aux compétences suivantes :**

- assainissement
- déchets ménagers
- accueil des gens du voyage

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Président de Clisson Sèvre Maine Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Clisson, le 2 octobre 2026

Publié et affiché, le 08/10/2026

Certifié conforme

VILLE DE CLISSON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L.-Atl.

Laurence Luneau
Maire

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Clisson
https://www.intramuros.org/clisson/documents_administratifs/87748

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Date de transmission de l'acte : 08/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 08/10/2026

Numéro de l'acte : AR_2026_278 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20261002-AR_2026_278-AR

Date de décision : 02/10/2026

Acte transmis par : Angelina LEROUX

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pourvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.9. Autres

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:48 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Clisson
https://www.intramuros.org/clisson/documents_administratifs/87748